|  |  |
| --- | --- |
|  | **CHAMBRE DE COMMERCE ET D’INDUSTRIE DU NIGER** |
| **MAISON DE L’ENTREPRISE**  Quartier Issa Béri, Rue en face des Assurances SAHAM  BP: 10279 Niamey-Niger E-mail: info@mde.ne  Tel: (+227) 20 72 21 85 |



**Appels à Propositions Guichet 2** : « ***Appui non financiers aux entreprises de formation »***

1. **Contexte**

Créée par décret N°2012-247/PRN/MC/PSP/MM/DI du 30 mai 2012, la Maison de l’Entreprise (ME), est une institution de la Chambre de Commerce et d’Industrie du Niger. Elle a pour mission principale de renforcer le tissu économique par l’émergence d’entreprises compétitives et l’amélioration du climat des affaires.

Pour accomplir cette mission, la Maison de l’Entreprise a mis en place un mécanisme d’intervention à travers le Fonds à Couts Partagés.

Le Fonds à Coûts Partagés (FCP) qui est ***un mécanisme de cofinancement de l’assistance*** aux PME des chaînes de valeur ciblées par la Maison de l’Entreprise et ses partenaires pour couvrir les risques liés à l’adoption des innovations (modèles économiques viables).

Le FCP constitue donc une réponse pertinente aux problèmes récurrents des entreprises à savoir ***l'accès aux crédits, l'accès à de nouveaux marchés, les capacités de gestion et le savoir-faire technique et technologique***. Il va permettre de renforcer les capacités des entreprises de façon à les rendre plus compétitives sur le marché local ou international.

1. **Objectifs et activités ciblées**
2. **Objectifs**

Les prestataires s’entendent les entreprises de formation et les consultants. Les objectifs de ce guichet sont doubles:

* + 1. Développer le métier de l’appui-conseil (consultance) au Niger
    2. Renforcer les capacités des entreprises de formation

Sont exclus les travaux de génie civil.

1. **Activités ciblées**

**Pour le développement des cabinets et instituts de formation,** la Maison de l’Entreprise cherchera à accompagner les prestataires (cabinet ou institut de formation) disposant d’expertises variées ou ayant la capacité de mobiliser des experts dans les domaines concernés par les appuis aux entreprises dans les chaînes de valeur ciblées. Les prestataires ayant un modèle économique viable et susceptible de créer de l’emploi pour les jeunes et les femmes seront privilégiés.

**Pour le développement de l’offre de consultance,** l’intervention de la Maison de l’Entreprise va couvrir les activités suivantes :

* Promouvoir la professionnalisation du métier de consultants en renforçant les capacités d’intervention et d’accès aux marchés de services ;
* Organiser les experts par collège en fonction de leurs spécialités (technologue agro-industriel, stratégie et marketing, qualité HES, maintenance, gestion financière, le développement communautaire, etc.) ;
* Initier et appuyer l’organisation de forums sur la pratique du conseil d’entreprise et des rencontres entreprises/consultants/institutions financières/Etat ;
* Initier et appuyer la participation à des séminaires de formation et le rapprochement avec des professionnels étrangers ;
* Appuyer la sous-traitance avec des consultants spécialisés et plus expérimentés ;
* Encourager la formation d’experts dans les domaines où il existe un déficit d’expertises et appuyer l’émergence de compétences locales nouvelles (économie verte, engineering des grandes entreprises de l’industrie extractive et manufacturière, etc.).

1. **Critères d’Eligibilité**

Tous les cabinets, institutions ou personnes physiques de droit nigérien de toute taille intervenant dans la formation professionnelle installés sur le territoire du Niger. Il n'y a aucune restriction quant à la taille du cabinet, de l’institution ou de la personne physique.

Pour être éligibles, ces cabinets de conseils, les institutions de formation et consultants doivent obligatoirement satisfaire aux conditions suivantes :

* Faire partir du Registre des Experts Agrées de la Maison de l’Entreprise
* Etre éligible du domaine de la formation ;

Pour les cabinets de formation, présentation d'un dossier complet de demande de développement d’un cours ou d’administration d’un cours. Ce dossier de demande comprendra:

* le dossier de demande signée du promoteur;
* la fiche de renseignement remplie;
* la note justificative de la demande;
* la fiche de diagnostic flash avec une description du contenu de la formation, le planning et les CV des formateurs.

Pour les cabinets de conseils, présentation d’un dossier complet de renforcement de capacités. Ce dossier devra comprendre:

* le dossier de demande signée du responsable du cabinet ou du consultant;
* la fiche de renseignement remplie;
* la note justificative de la demande;
* la fiche de diagnostic flash avec une description des modules de formation auxquels les experts souhaitent prendre part
* le CV des experts.

Les bénéficiaires auront également pour obligation de présenter les états financiers (compte de résultat, états simplifiés, états complets, journal recettes/dépenses) des 2 ou 3 dernières années et des références.

Le dossier de réponse au présent appel à proposition doit être déposé au siège de la Maison de l’Entreprise sis au quartier Issa Béri, Boulevard Mali Béro, Rue en face des Assurances SAHAM(1er Echangeur), Tél: 20 72 21 85 ou dans les antennes régionales de la Chambre de Commerce et d’Industrie du Niger, à l’intérieur du pays.